

## Pendentif de l'ordre de Saint-Michel



*Pendentif de l'ordre de Saint-Michel remis en 1607 à Marin de  
Vanssay  
Début du XVII<sup>e</sup> siècle  
Or et émaux  
Achat du Musée, 1987, Inv. 08279*

Le 1<sup>er</sup> août 1469, le roi Louis XI créait à Amboise l'ordre et « *aimable compagnie de monsieur saint Michel* » pour faire face au développement de l'ordre de la Toison d'or, créé en 1430 par son rival, le duc de Bourgogne.

A la fin de la guerre de Cent ans, le royaume de France ne possédait plus d'ordre de chevalerie. Celui de l'Etoile, créé par Jean II le Bon en 1351 était tombé en désuétude après que les chevaliers aient été décimés à la bataille de Poitiers en 1356. Or, le jeune Louis, dauphin de France en révolte contre son père, Charles VII, avait pu constater le puissant outil qu'était l'ordre de la Toison d'or, lors de son exil à la cour de Bourgogne.

Devenu roi, Louis XI décida d'en faire de même et plaça son nouvel ordre sous la protection de l'archange Saint Michel, « le premier chevalier qui batailla victorieusement contre le dragon... », dont la figure ornait l'étendard royal depuis le règne de Charles VII. Composé initialement de 36 chevaliers, il rassemblait autour du roi l'élite de la noblesse française. Chaque membre devait prêter un serment d'allégeance et de fidélité au monarque.

Les chevaliers étaient tenus de porter quotidiennement un collier, propriété de l'ordre, composé de coquilles reliées par des lacs d'amour, symbole de fraternité, soutenant un pendentif orné de l'archange terrassant le démon. Pour plus de commodité, ils furent autorisés, en dehors des cérémonies publiques, à ne porter qu'un pendentif, le « petit ordre », propriété du chevalier, attaché à une chaînette, puis un lacet de soie noire. Celui représenté ici a appartenu à Martin de Vanssay, seigneur de La Barre et de Conflans, issu d'une famille de militaires attachés au roi, qui fut nommé par Henry IV le 27 août 1607.

C'est avec la Renaissance « dont il accompagna les plus belles floraisons », selon les mots de Claude Ducourtial, ancien conservateur du musée, que l'ordre vécut son âge d'or. A la mort du roi Henri II, l'instabilité de la dynastie des Valois lors des guerres de religions amoindrit le prestige de l'ordre, attribué avec trop de prodigalité. Il devint le second dans la hiérarchie à la création de l'ordre du Saint-Esprit par Henri III en 1578.

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, l'ordre comptait plus de 1000 chevaliers. Louis XIV décida donc de le réformer sévèrement par le règlement du 14 juillet 1661 et l'ordonnance du 12 janvier 1665. Il récompensait désormais les savants, médecins, artistes et architectes, anoblis si besoin par lettres patentes et devant compter au moins dix ans de service dans leurs fonctions. Le petit ordre et le collier furent remplacés par une croix à quatre branches suspendue à un ruban noir porté en écharpe.

Supprimé sous la Révolution, l'ordre de Saint-Michel fut toujours distribué par Louis XVIII en exil, puis rétabli lors de sa montée sur le trône. Par l'ordonnance de 1816, le roi le destina à récompenser les écrivains, les savants et les artistes. Il cessa définitivement d'être distribué avec l'avènement de Louis-Philippe, roi des Français.

En prenant en compte les notions de mérite et d'ancienneté dans l'exercice d'une fonction, Louis XIV et Charles X ont contribué à faire de l'ordre de Saint-Michel le lointain ancêtre de nos ordres nationaux actuels.

Détruit lors des réformes de Louis XIV et durant la période révolutionnaire, les insignes « primitifs » de l'ordre de Saint-Michel demeurent rares. Ce pendentif fut acquis par le musée en 1987. Il est actuellement exposé dans la première vitrine de la salle des ordres royaux.